



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC2024 44

Objet : DEMANDE PREALABLE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONNEMENT VELO

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les article L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maires ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la loi du 7 aout 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou l'édification des biens municipaux dans les zones urbaines ou à urbaniser de la commune ;

**Considérant** le projet de mise en place de stationnement vélo, dont les crédits ont été inscrits au Budget Principal de la commune approuvé par le Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;

**Considérant** que le projet de mise en place de stationnement vélo est soumis à une demande préalable de travaux ;

#### DECIDE

Article 1 : Un dossier de demande préalable de travaux pour la mise en place de stationnement vélo sur la commune.

Article 2 : La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication.

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire d'Aigues-Mortes autorité territoriale ayant décidé le présent acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes (<http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240701-DEC202444-AU



Fait à Aigues-Mortes,

Le 1/07/2024

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

**Certifié exécutoire compte tenu des :**  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :

